
Département du
Nord

N° du registre
des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville en séance publique, sous la présidence d'Alain BLONDEAU, Maire.

2026-07-06

Objet :
Désaffectation et
déclassement du
domaine public
communal de la
parcelle BB209

Etaient présents :

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, EQUINE Philippe, CARY Thérèse, BALZANO Sylvain, DUMOULIN Audrey, DE WAZIERES Cyril, JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, HUIZINGA Martine, LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, DESCAMPS Jean-Yves, GELY Mélissa, GODSENS Claude, SANSSE Elisabeth, CRACCO Stéphane, BLANPAIN Didier, VANHEY Patrice, STOLL Aurélie.

Formant la majorité des membres en exercice

Date de
convocation
26/06/2026

Excusés :

BOURGOIS Vincent, pouvoir Christine DUQUESNE
TURPIN Patrice, pouvoir Patrice VANHEY
PIRET Annick, pouvoir Cécile LAMBRAY
CLAVET Céline, pouvoir Alain BLONDEAU
TOTTEL Sabine, pouvoir Mélissa GELY

Date d'affichage
08/07/26

Absent : SELOSSE Laurence

Nombre de
Conseillers

Secrétaire de séance : PLANCQ Carmen

En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 27

Vu les articles L.2111-1, L.2111-2, L.2141-et L.3111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP),

Considérant le déménagement de la régie technique municipale dans ses nouveaux locaux rue Sadi Carnot début 2025,

Suite à la commission « urbanisme et administration générale » du 24/06/26,

La construction de logements est envisagée en lieu et place des anciens ateliers municipaux de la ville, localisés angle de la rue Jean Moulin et du Chemin des Moulins, parcelle communale cadastrée BB209, d'une surface de 5619m².

Pour permettre la vente ultérieure du terrain et y engager des travaux d'aménagement, il convient préalablement de désaffecter et de déclasser au 02/07/2026 les anciens ateliers techniques du domaine public communal.

Commune de WAVRIN

Section BB

Rue Jean Moulin
Chemin du Moulin

Plan de bornage de la parcelle

BB n° 209

Echelle : 1/500

Remarque	X	Y
A : Angle point de vue	1695276.71	5063930.69
B : Angle bâtiment	1695324.58	5063972.49
C1 : Clou	1695302.34	5063988.81
C2 : Borne O.G.B.	1695371.89	5063968.13
C3 : Borne O.G.B.	1695343.74	5063895.27
C4 : Borne O.G.B.	1695337.97	5063896.57
C5 : Tube fer	1695338.14	5063904.18
C6 : Tube fer	1695326.44	5063900.03
C7 : Borne O.G.B.	1695326.83	5063902.05
C8 : Borne O.G.B.	1695315.39	5063904.40
C9 : Tiroir poteau	1695309.81	5063906.86
C10 : Angle site de rue	1695296.93	5063911.94
C11 : Tube fer	1695282.49	5063915.24
C12 : Borne O.G.B.	1695276.57	5063920.39
C13 : Tiroir poteau	1695273.36	5063921.79

Sylvie LEFEBVRE - Christophe PAWLAK

37 Allée de l'Éclaircie

57 4000 à Tilly-sur-Seine

SARL de Géomètres-Experts D.P.L.G.

Immatriculée au Répertoire des Géomètres-Experts

Date

12/11/2025

Référence

-257293-

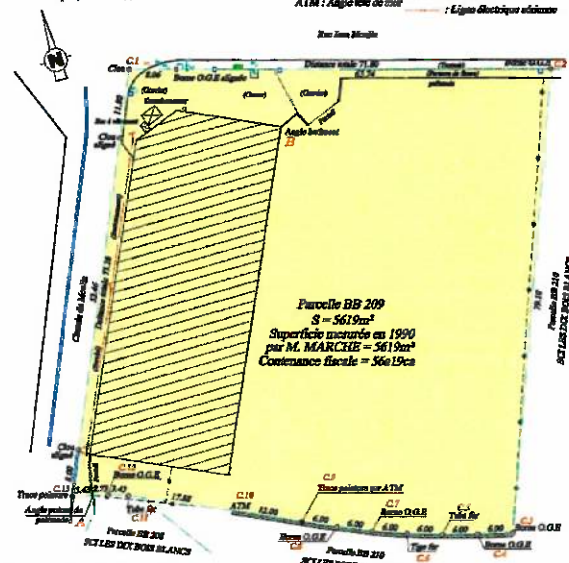
4, Rue du Fourchon 59113 SECLIN 118bis, Ave de la Liberté 59120 ORCHIES 80420 FLUXECOURT Tél : 03.20.32.72.72 cgep@icg-geo.com

ALIGNEMENT :

Les limites d'alignement avec la Rue Jean Moulin et le Chemin du Moulin ont été définies par la M.M. le 12/11/2025.
Les limites techniques avec ses voisins, accompagnées du réajustement des limites définies sur le plan de la parcelle BB 209 (ex A 2687) établi par M. MARCHÉ, Géomètre Expert, le 21/02/1990.

LEGENDE :

— : Clou
— : Application fiscale
— : Borne O.G.B. aligne
— : Borne O.G.B.
— : Borne EDF
— : Borne d'assainissement
— : Plaque technique
— : Clou de bornage
— : Ligne directrice alignée



DEFINITION DES LIMITES :

Les limites ont été réajustées suivant le plan de division de la parcelle A 2687, accolée BB 209 dressé par M. MARCHÉ, Géomètre Expert, le 21/02/1990.
Le plan de bornage a été établi sur l'alignement de la parcelle A et sur l'alignement de la parcelle B qui sont représentés sur le plan de M. MARCHÉ.
Le réajustement de ces limites a été effectué avec les bornes des parcelles BB 209 et 210, le 03/07/2025 par la SARL LEFEBVRE et PAWLAK, Géomètres Experts.
Le Commune de WAVRIN, propriétaire de la parcelle BB 209 a accepté la proposition de limites. La SARL Les Dix Bois Blancs n'a pas validé le réajustement des limites sans justification écrite. Les limites entre les parcelles restent une réalisation.
Le bornage proposé des limites est provisoire et représente uniquement la proposition de réajustement des limites de plan de M. MARCHÉ, non validé par la SARL Les Dix Bois Blancs.

Le conseil municipal autorise à la majorité la désaffectation et le déclassement du domaine public communal des anciens ateliers municipaux localisés sur la parcelle cadastrée BB209 et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches dédiées.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, EQUINE Philippe, CARY Thérèse, BALZANO Sylvain, DUMOULIN Audrey, DE WAZIERES Cyril, JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent (pouvoir Christine DUQUESNE), HUIZINGA Martine, TURPIN Patrice (pouvoir Patrice VANHEY), LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, PIRET Annick (pouvoir Cécile LAMBRAY), DESCAMPS Jean-Yves, GELY Mélissa, GODSENS Claude, SANSSE Elisabeth, CRACCO Stéphane, CLAVET Céline (pouvoir Alain BLONDEAU), BLANPAIN Didier, TOTTEL Sabine (pouvoir Mélissa GELY), VANHEY Patrice.

Abstention : STOLL Aurélie.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an précités.

Pour extrait conforme.

La présente délibération est certifiée exécutoire par sa publication et sa transmission en Préfecture.

La secrétaire de séance,


Carmen PLANCQ

Le Maire,


Alain BLONDEAU